

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-83 – ADHESION A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF) ET A LA FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE GARONNE OCCITANIE (FIGO)

Mme ABOULGHAZI, rapporteure, informe le Conseil Municipal que la mobilisation des Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS) a permis la mise en place d'un réseau, animé par les centres sociaux eux-mêmes, à l'échelle départementale, régionale et nationale, donnant naissance aux deux fédérations FIGO et FCSF.

Le Centre Social ou EVS dont le gestionnaire qui adhère à ce projet collectif fait reconnaître par le réseau son projet de structure.

En retour, le réseau reconnaît l'adéquation entre le projet du centre social ou EVS et les valeurs de la Charte de la fédération.

En se fédérant, les centres sociaux et EVS :

- créent un espace d'élaboration partagée ;
- se mettent en réseau pour mutualiser leurs forces, partager leurs difficultés et coordonner leurs actions ;
- font valoir, le sens et l'efficacité de leur action au service d'une société plus solidaire.

Cette adhésion permet notamment des retours d'expériences, un appui et un soutien dans les différentes situations que peut connaître le Centre Social.

Le centre social entend ainsi être un foyer d'initiatives porté par les habitants associés et appuyés par des professionnels, capable de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population de son territoire.

L'adhésion aux deux fédérations est indissociable, le montant de l'adhésion est calculé de la façon suivante :

- FCSF : 0.37% des charges de l'année N-1 de la structure
- FIGO : forfait annuel de 200 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'adhésion à la FIGO et La FCSF ;

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20250923-DELIB202583-DE
Charte fédérale



tuts, le règlement intérieur de la FCSF et la

S'ENGAGE à mettre en application à travers le projet et les actions de la Maison des Habitants les valeurs de la Charte Fédérale ;

S'ENGAGE à s'y conformer et à participer activement (bénévoles et professionnels) aux différentes instances de vie fédérale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 OCT. 2025

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

A blue ink signature of Lucas BOURGEADE-DELMAS.